ASSEMBLÉE NATIONALE

15ème législature

Accès aux données du SIV dans cadre mise en œuvre aides à la conversion

Question écrite n° 17837

Texte de la question

M. Jean-Baptiste Djebbari attire l'attention de M. le ministre de l'intérieur sur les possibilités de simplification administrative pour faciliter la mise en œuvre des primes à la conversion automobiles. Dans l'objectif d'accompagner la nécessaire transition écologique, le Gouvernement a rénové fin 2017 le dispositif d'aide à la conversion automobile. La mise en paiement de ces primes est actuellement gérée par l'Agence de services et de paiements au travers d'un portail dématérialisé mais qui nécessite toujours la transmission de pièces administratives, alors même que nombre de ces données sont déjà présentes dans la base du système d'information des véhicules. Il semble ainsi que le partage de ces données puisse procurer une réelle simplification administrative du dispositif au bénéfice des usagers et donc du développement durable. Il souhaite savoir à quelles conditions il est envisageable d'ouvrir l'accès aux données du système d'immatriculation des véhicules à l'Agence de services et de paiement.

Données clés

Auteur : M. Jean-Baptiste Djebbari
Circonscription : Haute-Vienne (2e circonscription) - La République en Marche
Type de question : Question écrite
Numéro de la question : 17837
Rubrique : Automobiles
Ministère interrogé : Intérieur
Ministère attributaire : Intérieur

Date(s) clée(s)

Question publiée au JO le : 19 mars 2019, page 2524
Question retirée le : 8 octobre 2019 (Fin de mandat)